



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-48

Système hydro-économe (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires en France d'outre-mer.

2. Dénomination

Mise en place de pommes de douche hydro-économes (débit réduit) ou mise en place de régulateurs de jets sur tout ou partie des points de puisage de type lavabo/évier et douche.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le matériel choisi doit être répertorié dans les classes de débit suivantes :

Pour les douches :

- Classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112
- ou
- Classe ZZ (1,5 à 7,2 litres/minute) de la norme EN NF 1112

Pour les lavabos / éviers :

- Aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246
- ou
- Aérateurs auto-régulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute de la norme américaine NSF A 112.18.1M/NSF 61 et ayant obtenu le label « EPA watersense » pour les débits inférieurs à 5,67 litres/minute.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Douches		X	Secteur d'activité	Facteur correctif	X	Nombre de systèmes mis en place
Classe Z	1850			Santé		0,7
			Hôtellerie, restauration	1		
Classe ZZ	3 100		Établissements sportifs	2,7		
			Autres secteurs	0,7		

Eviers ou lavabos		X	Secteur d'activité	Facteur correctif	X	Nombre de systèmes mis en place
Aérateurs non régulés classe Z	510			Bureaux		1,9
			Enseignement	2,8		
			Commerces	2,5		
			Hôtellerie, restauration	0,7		
Aérateurs auto-régulés	950		Santé	1		
			Établissements sportifs	2,7		
			Autres secteurs	0,7		